

Projet géothermie profonde - Projet **Privé** Géopulse

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 février à 19h pour débattre de l'ensemble des questions du Collectif Projet Centrale de Géothermie Profonde à Saint-Pierre-Roche. Après étude du document, il s'avère que seul le porteur de **projet privé Géopulse** (TLS Geothermics et Storengy) soit à même de répondre aux questions. **La Municipalité, n'étant pas porteuse du projet, n'a pas les compétences pour répondre à ces questions techniques** et a décidé de transmettre le questionnaire du Collectif à Geopulse afin d'avoir des réponses et ainsi pouvoir les retransmettre au Collectif.

Informations sur les démarches administratives de certains projets :

Projet Communal nécessitant une Enquête d'Utilité Publique

- 1 - Porteur du projet : la Commune ou autre Collectivité
- 2 - Information auprès du public : la Commune ou autre Collectivité
- 3 - Avis favorable ou défavorable donné par : Etat (Préfet)

Projet Privé nécessitant une Enquête d'Utilité Publique – C'est le cas pour ce projet

- 1 - Porteur du projet : privé (entreprise ou autre identité)
- 2 - Information auprès du public : le privé (entreprise ou autre identité)
- 3 - Avis favorable ou défavorable : Etat (Préfet)

Informations complémentaires :

- Lien vers la page de la préfecture où sont consultables les documents officiels concernant la demande de permis d'exploration : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/geothermie-permis-a5269.html>
- Lien vers le site du porteur de projet GEOPULSE : <https://www.geopulse.fr/faq> → projet en ligne détaillé

Une enquête publique, qui a lieu à la salle de réunion de la mairie de Saint-Pierre-Roche, est ouverte du 22/02/2021 au 26/03/2021. Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier du projet et un registre sont à disposition du public.

Les sociétés TLS Geothermics et Storengy souhaitent réaliser des forages sur le terrain privé d'un particulier dans le but de vendre à terme de l'électricité à une entreprise privée.

~ La Municipalité de Saint-Pierre-Roche a été officiellement sollicitée, pour la première fois, par la Préfecture du Puy de Dôme et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes), pour un avis **uniquement consultatif** le 07/01/2021.

~ Cet avis consultatif demandé à la Municipalité concerne une **demande d'exploration**. Si TLS trouve de l'eau chaude, il y aura une nouvelle demande de permis auprès de l'Etat **pour exploitation** de celle-ci.

~ La 1^{ère} maison de Prades est située à 480m du projet.

~ Le projet, prévu derrière une butte, n'est pas visible du village de Prades et n'est pas situé entre le village et le panorama de la Chaîne des Puys.

Si le projet ne se fait pas à Prades, il se fera sur une autre commune, c'est un projet d'avenir pour remplacer les centrales nucléaires vieillissantes.

~ M. le Maire a pris contact avec le Maire de Sultz-sous-Forêts (Bas Rhin) où un projet similaire existe depuis 2016 et ne génère pas de nuisance à la population.

~ La technique employée par TLS et Storengy est complètement différente de celle utilisée par le Groupe Fonroche qui est suspectée d'avoir provoqué des séismes près de Strasbourg à Vendenheim (Bas Rhin).

~ La moyenne annuelle par jour des véhicules utilisant la RD986 à Prades est de 1700 véhicules dont 204 camions, chiffres de la DDT (Direction Départementale des Territoires) ; pendant les 4 mois de forage d'exploration TLS prévoit 4 camions par jour pour l'évacuation des gravats.

~ Les diamètres de forage sont d'environ 20 cm à la profondeur maxi de 3,6 km.

Il n'y aura aucune exploitation de lithium à Prades (information de Storengy, filiale d'Engie groupe industriel Français et 3^{ème} groupe mondial d'énergies).

Si les travaux sont actés par le Préfet :

- ❖ La Municipalité a prévu de demander à TLS Geothermics et Storengy qu'un huissier (choisi par la Municipalité) soit mandaté gratuitement pour expertiser les habitations des concitoyens qui le souhaitent avant le début des travaux.
- ❖ Des capteurs sonores et de vibrations seront disposés par TLS pour enregistrer les nuisances éventuelles pendant les 4 mois de forage d'exploration.